

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 janvier 2020

---

**CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 129

présenté par  
Mme Thill

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les opérateurs sont menacés d'une amende de 4 % de leurs revenus mondiaux. Pour un chiffre d'affaires d'environ 100 milliards de dollars en 2019 pour Facebook 4 % représentent 4 milliards de dollars, soit près du bénéfice d'un trimestre. Devant ce risque les réseaux sociaux vont se couvrir au maximum et faire du préventif. Depuis 6 mois les réseaux sociaux s'entraînent en prévision, et suppriment massivement du contenu. Cet alinéa représente ainsi un risque de censure préventive, toujours hors de toute procédure juridique.